



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA DYNAMISATION DU
CENTRE-VILLE : MISE A JOUR**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.017

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE :
MISE A JOUR**

Rapporteur : Yves GUYOT

La Ville s'est engagée dans un processus de dynamisation du centre-ville en juin 2019.
Afin de garantir une planification pluriannuelle, une autorisation de programme relative à la dynamisation du centre-ville a été créée le 27 juin 2019 pour un montant de 240 000€ TTC.
Au vu des résultats de la consultation d'études, il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement comme suit :

| | Création 27/06/2019 | Modification 27/02/2020 | Total |
|------|------------------------|----------------------------|---------|
| AP | 240 000 | -80 000 | 160 000 |
| CP | | | |
| 2019 | 50 000 | | 50 000 |
| 2020 | 190 000 | -80 000 | 60 000 |
| 2021 | | 50 000 | 50 000 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération en date du 27 juin 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADOPTE** la modification du montant de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement comme proposé ci-dessus

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU